

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

---

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par  
M. Benoit

-----

### ARTICLE 8 BIS A

Après le mot :

« agricole, »,

rédigier ainsi la fin de de l'alinéa 1 :

« deux normes antérieures sont abrogées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de simplification normative et réglementaire, cet amendement propose que pour chaque norme nouvellement adoptée, deux normes antérieures doivent être supprimées.